



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois mai à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21  
Pouvoir : 3  
Absents : 3

Date de la convocation : 16/05/2019

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BEUROIS Thierry, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :

ERRAÏSS Malika représentée par P BERGONNIER  
LEVRAULT Charly représenté par B MASSONNEAU  
SULLI Bruno représenté par C PIAULET

**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line

**Secrétaire de séance** : Thierry BEUROIS

### DELIBÉRATION N° 102

**RAPPORTEUR** : Dominique GAUTHIER

### OBJET : PLANTATION D'UNE HAIE - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS "CONTINUITES ECOLOGIQUES NOUVELLE AQUITAINE"

La démarche Agenda 21 initiée en 2015 a donné lieu à une stratégie pour un territoire durable en trois axes. Dans les deux premiers axes, plusieurs objectifs en faveur des continuités écologiques sont inscrits.

La révision du PLU qui a débuté en 2018, a permis d'intégrer des objectifs de préservation et reconquête de la Trame verte et bleue sur la base du diagnostic mais également de la Cartographie TBV réalisée par Vienne Nature en 2017.

La cartographie Trames vertes et bleues réalisée en 2017 a fait apparaître le secteur de Repousson, à proximité de la forêt, comme réservoir de biodiversité, notamment pour les oiseaux et les chiroptères.

**La municipalité souhaite donc planter à l'hiver 2019-20 une haie champêtre de 500 mètres linéaires sur un chemin communal, à proximité de la source de la Marmoure.** Elle permettra de re-member le secteur agricole ouvert et de relier les milieux favorables à la biodiversité (cf. Annexe 1 : implantation du projet).

Le Projet est construit en partenariat avec Prom'Haies, spécialiste de l'arbre et de la haie, avec laquelle la commune a déjà conduit deux projets participatifs et pédagogiques de plantations (haie et verger).

L'association propose l'expertise suivante :

- Etude de faisabilité technique du projet (sol, essence, implantation des végétaux, entretien) ;
- Aide au montage du dossier de subvention ;
- Accompagnement technique pour la plantation participative avec les enfants et la concertation ;
- Animations type balades-champêtres pour le grand public (cf. Annexe 2 : devis de l'opération).

Le projet est **construit avec les compétences internes du Centre technique municipal**, notamment les agents des espaces verts formés à la démarche zéro phytosanitaire, à la gestion différenciée et à l'entretien des milieux naturels.

**Les animateurs du centre de loisirs et du point jeunes seront également partenaires pour que les enfants soient sensibilisés et invités à participer à la plantation.**

Enfin, les partenaires externes réguliers de la commune seront intégrés au projet, par exemple Vienne Nature, la Maison de l'Abeille et de la Nature, Espri' Kolibri. Le service développement durable organisera la concertation en partenariat avec Prom' Haies.

**Le budget prévisionnel est de 4756,21 €.**

**L'appel à projet prévoit une subvention maximum de 60%.**

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la plantation d'une haie champêtre et de **déposer une demande de subvention d'un montant de 2853 €**. Le reste à charge pour la commune s'élève à 1904 € (pour mémoire 2000 € sont prévus au budget primitif).

---

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la plantation d'une haie champêtre de 500 mètres linéaires à proximité de la source de la Marmoure ;
- sollicite une subvention de 2853 € auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projet "Reconquête de la biodiversité Nouvelle-Aquitaine" ;
- charge Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires et de la signature de toute pièce à intervenir dans ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

